



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce 27 mai 2019 à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                  Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Madame la conseillère Josée Lampron  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire

Sont aussi présents :    Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier  
                                  Monsieur le directeur des services techniques et directeur  
                                  général adjoint Martin Careau

**ORDRE DU JOUR**

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
  - 1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET REPRISE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Approbation d'un règlement : règlement d'emprunt numéro 32-2019 de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 3 376 758 \$
  - 4.2 Lecture des quatre certificats des personnes habiles à voter sur les règlements 1469-2019, 1470-2019, 1471-2019 et 1473-2019
  - 4.3 Dépôt de la liste des engagements financiers
  - 4.4 Mandat pour recouvrement des taxes impayées et autres créances : Administration
  - 4.5 Autorisation d'utilisation d'un local au sous-sol de la mairie : Association des gens d'affaires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
  - 4.6 Autorisation de participation : Tournoi de golf de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1 Autorisation d'inscription : Séminaire de formation 2019 de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec
  - 5.2 Demande de permis de construction : Rue Clément-Paquet
  - 5.3 Demande de permis d'enseigne : 4600, route de Fossambault
  - 5.4 Demande de permis de rénovation : 13, rue Jolicoeur
  - 5.5 Caractérisation du milieu naturel : Projet de développement domiciliaire - secteur sud-est
  - 5.6 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-145-2019 : aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot «mini-entrepôts»; ajouter cet usage à la classe «la»; créer la «note 9» apportant des précisions sur l'usage «mini-entrepôts» et l'insérer dans les grilles des spécifications des zones 36-I et 83-I



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

- 5.7 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-151-2019 : aux fins de modifier le Règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux de façon à ajouter des précisions pour les travaux liés à l'ouverture de rue hors du périmètre urbain
- 5.8 Signature d'un addenda numéro 2 : Entente de développement domiciliaire Construction C.R.D. inc.
- 5.9 Signature d'un addenda numéro 2 : Entente de développement domiciliaire CF Jacobs inc.
- 5.10 Adoption du règlement final : Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser l'usage « CG : restaurant/bar » dans la zone « 117-C »
- 5.11 Adoption du règlement final : Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier la localisation des aires de chargement et de déchargement
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Octroi d'un mandat : Construction d'une entrée de service d'aqueduc face à la Résidence Jolicoeur pour y permettre l'installation de Gicleurs
- 6.2 Octroi d'un contrat de services professionnels : Suite des travaux de construction d'un nouvel étang aéré et ajout d'un dégrilleur
- 6.3 Plaintes à l'ordre des ingénieurs du Québec : Construction d'un 5e étang aéré et ajout d'un dégrilleur
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Octroi d'un contrat : Installation de caméras de surveillance
- 7.2 Autorisation du paiement numéro 3 : Prolongement et réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »
- 7.3 Dépôt d'un rapport d'embauche pour personnel occasionnel
- 7.4 Autorisation de dépenses : Aménagement de la glissade permanente
- 7.5 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour la construction d'un garage pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure, la réfection de la toiture du garage municipal (phase 2) et l'intégration des systèmes de contrôle des bâtiments municipaux
- 7.6 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour la construction d'un garage pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure, la réfection de la toiture du garage municipal (phase 2) et l'intégration des systèmes de contrôle des bâtiments municipaux
- 7.7 Octroi d'un contrat : Achat d'un tracteur à gazon et souffleur
- 7.8 Embauche Surveillant parc à chien et Parc du Grand Héron : Loisirs
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Autorisation de signature d'une entente : Service de premiers répondants (PR) de niveau 3
- 9.2 Octroi d'un contrat : Acquisition d'un véhicule des premiers répondants
- 9.3 Octroi d'un contrat par appel d'offres public : Acquisition d'appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) - Service de protection contre les incendies
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de passage et de point de ravitaillement : Tour CIBC Charles-Bruneau
- 10.2 Autorisation de passage : MégaRelais Madame Labriski
- 10.3 Autorisation de demande de subvention : Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
- 10.4 Autorisation de demande d'aide financière : Programme d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier
- 10.5 Autorisation de dépenses : Aménagement pour le marché public
- 10.6 Modification de la grille salariale : Préposés à l'accès aux locaux
- 10.7 Autorisation de dépenses : Travaux chalet de tennis
- 10.8 Engagement de personnel occasionnel : Aides techniques et arbitres pour le soccer



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

10.9 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge - Natation, patin et hockey

**11. TRANSPORT**

11.1 Modification à l'horaire de travail : Adjointe administrative du Service des travaux publics

11.2 Demande au ministère des Transports du Québec : Modification de la limite de vitesse sur une partie de la route de la Jacques-Cartier

11.3 Transmission d'une mise en demeure : Travaux de protection des rives de la rivière Jacques-Cartier

11.4 Versement d'une contribution financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Prolongement de l'avenue des Catherine

**12. AUTRES SUJETS**

12.1 Information réfection de la route Jacques-Cartier

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE  
ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance de mai est reprise.

**273-2019**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**274-2019**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**275-2019**

**APPROBATION D'UN RÈGLEMENT : RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 32-2019 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 376 758 \$**

**ATTENDU** que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

**ATTENDU** que la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

(cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439;

**ATTENDU** que la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 \$ pour la réalisation desdits travaux;

**ATTENDU** que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

**ATTENDU** que l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
- 2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 23 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier approuve le règlement d'emprunt numéro 32-2019 au montant de 3 376 758 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 avril 2019.

**ADOPTÉE**

**LECTURE DES QUATRE CERTIFICATS DES PERSONNES HABLES À VOTER  
SUR LES RÈGLEMENTS 1469-2019, 1470-2019, 1471-2019 ET 1473-2019**

Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, donne lecture des quatre certificats d'enregistrement émis à la suite de la tenue de registres aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que les quatre règlements ci-après décrits fassent l'objet d'un scrutin référendaire :

- Règlement numéro 1469-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 1 130 000 \$ pour le prolongement de l'avenue des Catherine de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Règlement numéro 1470-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ pour la construction d'un bassin de rétention à proximité de l'avenue des Catherine de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Règlement numéro 1471-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 262 500 \$ pour l'aménagement d'une salle de conseil permanente et des bureaux du Service des loisirs à l'intérieur du centre socioculturel Anne-Hébert de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Règlement numéro 1473-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 240 000 \$ pour effectuer les travaux de pavage sur la route Saint-Denys-Garneau et de la rue Rouleau, de construction d'une section de trottoir sur la rue Louis-Jolliet et d'aménagement du terrain de la mairie.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

276-2019

période se terminant le 22 mai 2019, laquelle comprend 152 commandes au montant de 1 309 823,44 \$.

**MANDAT POUR RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET AUTRES CRÉANCES : ADMINISTRATION**

**ATTENDU** que des taxes et autres créances relativement à l'année 2017 sont encore impayées;

**ATTENDU** que ces dossiers doivent être transmis à la Cour municipale de Saint-Raymond;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats S.E.N.C.R.L. afin de préparer les documents juridiques nécessaires;

**ATTENDU** le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que la trésorière soit autorisée à mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats S.E.N.C.R.L. afin de préparer les documents juridiques et ensuite transmettre à la Cour municipale de Saint-Raymond les dossiers apparaissant sur la liste des taxes municipales et autres créances impayées.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense d'environ 3 000,00 \$ au poste 02-120-00-412 (frais de cour municipale)

**ADOPTÉE**

277-2019

**AUTORISATION D'UTILISATION D'UN LOCAL AU SOUS-SOL DE LA MAIRIE : ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la demande de la présidente de l'Association des gens d'affaires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'utilisation, par l'organisme, d'un local au sous-sol de la mairie;

**ATTENDU** la disponibilité du local, précédemment utilisé par Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 24 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente pour l'occupation, par un employé de l'Association des gens d'affaires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, d'un local au sous-sol de la mairie, selon les conditions décrites à l'entente.

Ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

278-2019

**AUTORISATION DE PARTICIPATION : TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que se tiendra, le 13 juin prochain, au Club de golf Le Grand Portneuf, le Tournoi de golf de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que tous les profits de cet événement seront remis à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, laquelle joue un rôle important dans l'amélioration des soins de santé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et sa région immédiate;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 24 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise une dépense de 4 875 \$ pour la participation d'élus et d'employés au Tournoi, à savoir :

- Inscription de douze golfeurs;
- Achat de treize soupers additionnels;
- Achat d'un panneau de commandite.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la dépense soit répartie en fonction des budgets de représentation des employés qui sont délégués et ceux du conseil.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense de 250 \$, pour le coût du panneau de commandite, au poste budgétaire 02-639-02-999.

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

279-2019

**AUTORISATION D'INSCRIPTION : SÉMINAIRE DE FORMATION 2019 DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que le règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs stipule que tout ingénieur doit cumuler au moins 30 heures de formation continue au cours d'une période de référence de 2 ans;

**ATTENDU** que l'Association des ingénieurs municipaux du Québec tiendra un séminaire de formation du 15 au 18 septembre prochain;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 13 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'inscription de monsieur Martin Careau au séminaire de formation 2019 de l'AIMQ qui se tiendra à Sherbrooke du 15 au 18 septembre 2019;

Le coût d'inscription est de 725,00 \$, plus taxes, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et de séjour;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire Congrès-colloque (02-610-00-349).

**ADOPTÉE**

280-2019

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : RUE CLÉMENT-PAQUET**

**ATTENDU** la demande de permis de construction sur le lot 6 313 655, situé sur la rue Clément-Paquet, en date du 25 avril 2019;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2019;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 36-I, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron

**ET RÉSOLU** de délivrer le permis de construction à monsieur René Minville pour Gestion Immobilière DML inc. pour le bâtiment industriel sur le lot 6 313 655, situé sur la rue Clément-Paquet.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

281-2019

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4600, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne au 4600, route de Fossambault, en date du 13 mai 2019;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2019;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de délivrer le permis d'enseigne à madame Annie de Lisio pour Harnois Groupe Immobilier inc. pour l'enseigne au 4600, route de Fossambault.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la couleur des LED soit de couleur "blanc chaud".

**ADOPTÉE**

282-2019

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION : 13, RUE JOLICOEUR**

**ATTENDU** la demande de permis de rénovation au 13, rue Jolicoeur, en date du 29 avril 2019;

**ATTENDU** que le bâtiment figure dans l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la MRC en 2007 et que celui-ci a une valeur patrimoniale qualifiée de bonne;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 57-M, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2019;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de délivrer le permis de rénovation à madame Francine Veilleux pour le 13, rue Jolicoeur.

**ADOPTÉE**

283-2019

**CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - SECTEUR SUD-EST**

**ATTENDU** qu'un projet de développement domiciliaire est planifié dans le secteur sud-est du périmètre d'urbanisation de la Ville. Ce projet est localisé sur des terrains appartenant à monsieur Charles Martel, Les Placements M. P. inc. et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la compagnie Construction C.R.D. inc. a une option d'achat sur le terrain de monsieur Martel;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'effectuer une caractérisation du milieu naturel sur ces terrains afin d'identifier précisément les milieux humides et terrestres ainsi que les cours d'eau;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ATTENDU** qu'une firme spécialisée pourrait être mandatée et le coût du mandat serait séparé aux 3 propriétaires au prorata des superficies de terrain;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Écogénie pour effectuer une étude de caractérisation du milieu naturel.

L'étude sera effectuée à l'endroit où le projet de développement domiciliaire est planifié dans le secteur sud-est du périmètre d'urbanisation, soit sur les terrains appartenant à monsieur Charles Martel, Les Placements M. P. inc. et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Le coût de l'étude est établi à 8 276,00 \$, plus taxes, conformément à la proposition de service transmise par monsieur Charles White, biologiste, en date du 15 mai 2019.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte de payer sa part des coûts, soit un montant de 1 078,36 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-610-01-419 (honoraires professionnels urbanisme).

**ADOPTÉE**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-145-2019 : AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AJOUTER LA TERMINOLOGIE POUR LE MOT «MINI-ENTREPÔTS»; AJOUTER CET USAGE À LA CLASSE «LA»; CRÉER LA «NOTE 9» APPORTANT DES PRÉCISIONS SUR L'USAGE «MINI-ENTREPÔTS» ET L'INSÉRER DANS LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES 36-I ET 83-I**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-145-2019 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot « mini-entrepôts »; ajouter cet usage à la classe « la »; créer la « note 9 » apportant des précisions sur l'usage « mini-entrepôts » et l'insérer dans les grilles des spécifications des zones 36-I et 83-I.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à cette loi, que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-151-2019 : AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2003 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE FAÇON À AJOUTER DES PRÉCISIONS POUR LES TRAVAUX LIÉS À L'OUVERTURE DE RUE HORS DU PÉRIMÈTRE URBAIN**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-151-2019 aux fins de modifier le Règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux de façon à ajouter des précisions pour les travaux liés à l'ouverture de rue hors du périmètre urbain.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, monsieur le directeur des Services techniques et directeur adjoint Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

284-2019

**SIGNATURE D'UN ADDENDA NUMÉRO 2 : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CONSTRUCTION C.R.D. INC.**

**ATTENDU** qu'une entente de développement domiciliaire a été signée avec Construction C.R.D. inc. afin d'autoriser le prolongement de la rue Bellevue et de la rue Père-Marquette pour permettre l'ouverture de 38 nouveaux terrains;

**ATTENDU** qu'à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un addenda numéro 1 a été signé pour restreindre à 20 le nombre de permis de construction pouvant être émis par la Ville pour ce projet jusqu'à ce que le 5<sup>e</sup> étang aéré et ses équipements de traitement soient mis en opération;

**ATTENDU** la demande adressée par le conseil au MELCC par la résolution numéro 254-2019;

**ATTENDU** la réponse de monsieur Julien Fortier, coordonnateur des secteurs agricole et municipal, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 21 mai 2019;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un addenda numéro 2 à l'entente intervenue le 17 avril 2018 avec Construction C.R.D. inc. afin d'abroger l'article 2 de l'addenda numéro 1.

**ADOPTÉE**

285-2019

**SIGNATURE D'UN ADDENDA NUMÉRO 2 : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CF JACOBS INC.**

**ATTENDU** qu'une entente de développement domiciliaire a été signée avec CF Jacobs inc. afin d'autoriser le prolongement de la rue des Sables pour permettre l'ouverture de 40 nouveaux terrains;

**ATTENDU** qu'à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un addenda numéro 1 a été signé pour restreindre à 20 le nombre de permis de construction pouvant être émis par la Ville pour ce projet jusqu'à ce que le 5<sup>e</sup> étang aéré et ses équipements de traitement soient mis en opération;

**ATTENDU** la demande adressée par le conseil au MELCC par la résolution numéro 254-2019;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ATTENDU** la réponse de monsieur Julien Fortier, coordonnateur des secteurs agricole et municipal, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 21 mai 2019;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un addenda numéro 2 à l'entente intervenue le 16 mars 2018 avec CF Jacobs inc. afin d'abroger l'article 2 de l'addenda numéro 1.  
**ADOPTÉE**

286-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL : RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AUTORISER L'USAGE « CG : RESTAURANT/BAR » DANS LA ZONE « 117-C »**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-130-2019 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2019;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 avril 2019 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 25 mars 2019;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-146-2019 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 29 avril 2019;

**ATTENDU** que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**ATTENDU** que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le premier projet et le second projet;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le présent règlement.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1474-2019**

**ARTICLE 1** Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1474-2019 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « Cg : Restaurant/Bar » dans la zone « 117-C ».

**ARTICLE 2** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014, du règlement relatif aux permis et certificats numéro 1268-2015 et du règlement de lotissement numéro 1260-2014 reproduite sous la cote « Annexe 2 » du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifiée de la manière suivante :



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

- En ajoutant, pour la zone « 117-C », un « O » à la classe d'usage « Cg : Restaurant/Bar ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été paraphée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification est jointe au présent règlement à l'Annexe A.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 27<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

ADOPTÉE

287-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL : RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LA LOCALISATION DES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-137-2019 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 25 mars 2019;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 avril 2019 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 25 mars 2019;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-150-2019 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 13 mai 2019;

**ATTENDU** que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**ATTENDU** que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre les projets de règlement et le présent règlement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le présent règlement.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1475-2019**

**ARTICLE 1** Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1475-2019 AUX FINS DE MODIFIER LE



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À  
MODIFIER LA LOCALISATION DES AIRES DE CHARGEMENT ET DE  
DÉCHARGEMENT.

**ARTICLE 2** Le paragraphe 11.2.2 est modifié de la façon suivante :

- La première phrase de l'alinéa est remplacée par la phrase suivante :

« Les aires de chargement et de déchargement ainsi que les tabliers de manœuvres doivent être localisés sur le même terrain que l'usage desservi ou sur un terrain situé dans la même zone que l'usage desservi ou sur un terrain situé dans une zone autorisant le même usage que l'usage desservi. »

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 27<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

288-2019

**OCTROI D'UN MANDAT : CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE DE SERVICE D'AQUEDUC FACE À LA RÉSIDENCE JOLICOEUR POUR Y PERMETTRE L'INSTALLATION DE GICLEURS**

**ATTENDU** que le propriétaire de la résidence Jolicoeur a demandé à la Ville de construire une entrée de service d'aqueduc 150 mm sur la rue Jolicoeur, face à sa propriété, afin de lui permettre d'installer un système de gicleurs;

**ATTENDU** la soumission déposée par Excavation ETR inc.;

**ATTENDU** que le coût des travaux est assumé par le propriétaire de la résidence Jolicoeur;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à Excavation ETR inc. pour construire une entrée de service d'aqueduc 150 mm sur la rue Jolicoeur face à la résidence Jolicoeur;

Le coût du contrat est établi à 20 000,00 \$, plus taxes, conformément à la soumission transmise par monsieur Éric Robitaille en date du 14 mai 2019;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-413-01-642 (matériel entrée de service). Ce poste sera renfloué par la contribution du propriétaire pour la réalisation des travaux.

**ADOPTÉE**

289-2019

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS : SUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉTANG AÉRÉ ET AJOUT D'UN DÉGRILLEUR**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ATTENDU** la résolution numéro 255-2019 portant sur la résiliation du contrat de services professionnels attribué à SNC-Lavalin pour la construction du nouvel étang aéré et l'ajout d'un dégrilleur;

**ATTENDU** que la Ville doit mandater une nouvelle firme d'ingénieurs afin de finaliser les travaux de construction de ce projet ainsi que de procéder aux réparations et modifications des 4 digues de l'étang suite au glissement des matériaux survenu en septembre 2018;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels présentée par WSP et datée du 10 mai 2019 prévoyant des honoraires pour la finalisation du projet de 38 050 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le règlement de gestion contractuelle de la Ville portant le numéro 1434-2018 permettant à la Ville d'octroyer de gré à gré un contrat pour des services professionnels dont le coût est inférieur à 40 000 \$;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme WSP confirmant l'offre de services datée du 10 mai 2019 prévoyant des honoraires pour des services professionnels de 38 050 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1423-2018.

**ADOPTÉE**

290-2019

**PLAINTES À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC : CONSTRUCTION D'UN 5E ÉTANG AÉRÉ ET AJOUT D'UN DÉGRILLEUR**

**ATTENDU** l'appel d'offres public, daté du 8 mars 2017, concernant un contrat de services professionnels en ingénierie pour la construction d'un 5<sup>e</sup> étang aéré et l'ajout d'un dégrilleur au site de traitement des eaux usées de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** les résolutions numéros 217-2017 et 372-2018 ayant octroyé ce contrat à la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin (ci-après : « SNC »), et ce, tant pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

**ATTENDU** la résolution numéro 255-2019 ayant résilié ce contrat de services professionnels avec la firme SNC;

**ATTENDU** que pour ce projet, monsieur Éric Pinard, ingénieur de la firme SNC, a agi à titre de chargé de projet;

**ATTENDU** que les plans et devis ont été signés par monsieur Éric Pinard, ingénieur, et monsieur Simon Barbeau, ingénieur, de la firme SNC;

**ATTENDU** que les plans des travaux correctifs proposés ont été signés par monsieur Éric Pinard, ingénieur, de la firme SNC;

**ATTENDU** les nombreux reproches formulés à SNC notamment le défaut d'avoir soumis des plans et devis conformes ainsi que sur le fait d'avoir proposé des travaux correctifs non techniquement viables et insuffisants;

**ATTENDU** les manquements possibles au Code de déontologie des ingénieurs;

**ATTENDU** les différents recours offerts par l'Ordre des ingénieurs du Québec pour porter plainte contre un ingénieur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf



VILLE DE  
SAINTÉ-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ET RÉSOLU** qu'une première plainte soit adressée au bureau du syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec contre monsieur Éric Pinard, ingénieur de la firme SNC, concernant un comportement potentiellement inadéquat, de l'imprudence et/ou des manquements au Code de déontologie des ingénieurs.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** qu'une deuxième plainte soit soumise au Comité d'inspection professionnelle pour ce même ingénieur afin de soulever l'incompétence vécue avec celui-ci au cours de la réalisation du contrat ci-avant mentionné.

**IL EST DU PLUS RÉSOLU** que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier soit autorisé à signer, au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, lesdites plaintes.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**291-2019 OCTROI D'UN CONTRAT : INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE**

**ATTENDU** que le programme d'immobilisations 2019 prévoit l'installation de caméras de surveillance (projet 51);

**ATTENDU** les soumissions déposées par la compagnie Impact Alarme;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 16 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à la compagnie Impact Alarme pour l'installation de 4 caméras de surveillance;

Le coût de ces travaux est établi à 9 025,00 \$, plus taxes, conformément aux soumissions déposées par l'entreprise le 15 mai 2019;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la dépense du fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

**ADOPTÉE**

**292-2019 AUTORISATION DU PAIEMENT NUMÉRO 3 : PROLONGEMENT ET RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE « LE CHEMIN DE LA LISEUSE »**

**ATTENDU** le projet de prolongement et de réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 16 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 3 à Excavation ETR inc. au montant de 6 553,24 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 1<sup>er</sup> mai 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 2;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement 1394-2017, sous-projet 01.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE POUR PERSONNEL OCCASIONNEL**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

Tel que prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport d'embauche de monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy en date du 21 mai 2019 pour le personnel occasionnel. Ce rapport contient la liste des employés occasionnels récemment engagés.

293-2019

**AUTORISATION DE DÉPENSES : AMÉNAGEMENT DE LA GLISSADE PERMANENTE**

**ATTENDU** que le programme d'immobilisations 2019 prévoit un budget pour la réalisation de travaux d'aménagement de la glissade permanente (projet 75);

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 21 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser un budget de 9 400,00 \$, plus taxes, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la glissade permanente.

Le budget comprend l'achat de gravier, l'ensemencement hydraulique du talus et la plantation d'arbres et d'arbustes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire du fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR SURFACEUSES ET D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE, LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL (PHASE 2) ET L'INTÉGRATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux pour la construction d'un garage pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure, la réfection de la toiture du garage municipal (phase 2) et l'intégration des systèmes de contrôle des bâtiments municipaux et autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour ce faire.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR SURFACEUSES ET D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE, LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL (PHASE 2) ET L'INTÉGRATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Nathalie Laprade dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour la construction d'un garage pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure, la réfection de la toiture du garage municipal (phase 2) et l'intégration des systèmes de contrôle des bâtiments municipaux.

**Projet de règlement numéro APR-153-2019**

**ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de construction d'un garage pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure, de réfection de la toiture du garage municipal (phase 2) et d'intégration



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

des systèmes de contrôle des bâtiments municipaux, tels que décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services Techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 7 mai 2019 et dans un document préparé par monsieur Gilles Laflamme, architecte, pour la firme Gilles Laflamme architecte, en date du 25 avril 2019.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 800 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux de construction, les matériaux, les honoraires professionnels en architecture, mécanique et électrique, civil et structure, la main d'œuvre municipale, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 800 000 \$, sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 27 MAI 2019.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

294-2019

**OCTROI D'UN CONTRAT : ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON ET SOUFFLEUR**

**ATTENDU** le règlement numéro 1460-2019 relatif à l'achat de machinerie et d'équipement pour les travaux publics;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'achat d'un tracteur industriel muni d'une tondeuse à déchargement latéral et d'un souffleur;

**ATTENDU** la proposition de la compagnie Agritex en date du 10 avril 2019;

**ATTENDU** que le règlement sur la gestion contractuelle numéro 1434-2018 permet l'octroi du contrat de gré à gré;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à la compagnie Agritex pour la fourniture d'un tracteur industriel muni d'une tondeuse à déchargement latéral et d'un souffleur.

Les équipements sont décrits à la proposition transmise par monsieur Stéphane Courchesne en date du 10 avril 2019.

Le coût du contrat est établi à 54 168,00 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1460-2019.

**ADOPTÉE**

295-2019

**EMBAUCHE SURVEILLANT PARC À CHIEN ET PARC DU GRAND HÉRON :  
LOISIRS**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 3 du Règlement 1289-2015 pourvoyant à réglementer la possession d'animaux, le conseil peut nommer par résolution un ou plusieurs préposés pour faire appliquer ledit règlement;

**ATTENDU** que les articles 32 et 33 de ce règlement contiennent les dispositions réglementaires concernant l'usage du parc canin par les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ou de l'extérieur, notamment l'obligation de posséder une licence pour chien pour accéder au parc;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire qu'un préposé de la Ville voit à faire respecter lesdites dispositions réglementaires;

**ATTENDU** le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 23 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme monsieur Victorin Rochette à titre de préposé, chargé de l'application du Règlement 1289-2015 et, plus particulièrement, des dispositions concernant le parc canin.

Monsieur Rochette sera rémunéré à l'échelon 8 de la grille de responsable des préposés à l'accès aux locaux. Il sera en fonction pour une période de 19 semaines, soit du 6 mai au 13 septembre 2019, à raison de dix semaines de 6 heures et de neuf semaines de 4 heures.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense de 2 308,80 \$ au poste 02-701- 91-141 après un transfert de 962,00 \$ du poste 02-140-07-141 et une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 1 346,80 \$.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

296-2019

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE : SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS (PR) DE NIVEAU 3**

**ATTENDU** que la présente entente s'inscrit dans le cadre de la révision de l'entente intervenue en mai 2004 pour l'implantation du service de premiers répondants desservant le territoire de la Ville;

**ATTENDU** que la Ville souhaite maintenir l'offre de service de premiers répondants de niveau 3;

**ATTENDU** que la Ville doit confirmer l'entente par écrit;

**ATTENDU** que l'entente vise à définir les modalités de fonctionnement des services de PR niveau 3, les normes de qualité qui doivent être respectées, les modalités de financement, s'il y a lieu, et celles du remboursement des dépenses jugées admissibles, les modalités de reddition de compte de même que les cas, conditions et circonstances pour lesquels l'une ou l'autre des parties peut résilier l'entente;

**ATTENDU** que l'entente prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2019 et se termine le 31 mars 2022;

**ATTENDU** que le projet d'entente concernant le service de premiers répondants (PR) de niveau 3 préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS de la Capitale-Nationale) a été soumis aux élus pour étude et approbation;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 21 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec à signer l'entente pour le service de premiers répondants (PR) de niveau 3.

**ADOPTÉE**

297-2019

**OCTROI D'UN CONTRAT : ACQUISITION D'UN VÉHICULE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule qu'un contrat d'achat et de réparation de machinerie, d'outillage et de véhicule dont le coût est inférieur à 75 000 \$ peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le présent contrat est le premier contrat de ce seuil accordé à ce cocontractant pour cette année civile;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ATTENDU** le prix soumis par Donnacona Chrysler en date du 30 avril 2019;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Donnacona Chrysler relativement à l'acquisition d'un véhicule des premiers répondants pour le Service de protection contre les incendies. Le contrat est composé de la résolution et du prix soumis déposé par Donnacona Chrysler en date du 30 avril 2019.

Le coût du contrat est établi à 42 290 \$, plus taxes;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1459-2019.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie à signer le contrat à intervenir.

**ADOPTÉE**

298-2019

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC : ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRES ISOLANTS AUTONOMES (APRIA) - SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU** le règlement d'emprunt numéro 1459-2019 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) pour le Service de protection contre les incendies;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) pour le Service de protection contre les incendies;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été tenu relativement à ce sujet;

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été reçue;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions en date du 14 mars 2019;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à Aréo-Feu ltée relativement à l'acquisition d'appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) pour le Service de protection contre les incendies. Le contrat est composé de l'avis d'appel d'offres, de la résolution, du devis et de la soumission déposée par Aréo-Feu ltée.

Le coût du contrat est établi à 147 681 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1459-2019.

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

299-2019

**AUTORISATION DE PASSAGE ET DE POINT DE RAVITAILLEMENT : TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

**ATTENDU** la demande d'autorisation de droit de passage et de point de ravitaillement des organisateurs du Tour CIBC Charles-Bruneau pour un événement prévu le 4 juillet 2019;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ATTENDU** que le Tour CIBC Charles-Bruneau est une activité de collecte de fonds pour la lutte contre le cancer pédiatrique;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 10 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau à circuler sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier lors de la 24<sup>e</sup> édition qui aura lieu le 4 juillet 2019.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser les organisateurs, du Tour CIBC Charles-Bruneau à utiliser gratuitement le Centre socioculturel Anne-Hébert comme point de ravitaillement pour les cyclistes.

L'organisation du Tour CIBC Charles-Bruneau devra communiquer avec le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pour coordonner leurs besoins pour le point de ravitaillement.

L'organisation devra se prémunir d'une autorisation de circuler du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

300-2019

**AUTORISATION DE PASSAGE : MÉGARELAIS MADAME LABRISKI**

**ATTENDU** la demande d'autorisation de passage des organisateurs du MégaRelais Madame Labriski;

**ATTENDU** que l'organisation a fourni sa preuve d'assurance et son permis de ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 10 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les coureurs du MégaRelais Madame Labriski à emprunter les rues de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour les segments identifiés de 19 à 23, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

301-2019

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)**

**ATTENDU** que la Ville a adopté une politique et un plan d'action des familles et des aînés;

**ATTENDU** que la Ville a fait l'acquisition d'une ancienne école et qu'elle y a effectué des aménagements pour en faire la Maison des Aînés;

**ATTENDU** que des travaux de rénovation sont nécessaires pour les entrées, les escaliers, les corridors et le vestiaire;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 13 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la Ville confirme son engagement à respecter toutes les modalités du Programme qui s'appliquent à sa situation.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles du Programme associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire madame Lise Langlois à signer tout document à cet effet.  
**ADOPTÉE**

302-2019

**AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CULTURE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que la Ville organise, le 23 juin, des festivités pour souligner la Fête nationale;

**ATTENDU** que ces festivités incluent un spectacle musical;

**ATTENDU** que ce spectacle est admissible à une aide financière de la MRC de La Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier, pour le spectacle de la Fête nationale.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire madame Lise Langlois à signer tout document à cet effet.  
**ADOPTÉE**

303-2019

**AUTORISATION DE DÉPENSES : AMÉNAGEMENT POUR LE MARCHÉ PUBLIC**

**ATTENDU** que le projet pilote de Marché public, en 2018, a connu un vif succès;

**ATTENDU** que le bilan du projet pilote conclut à la nécessité de faciliter les étapes de montage et de démontage;

**ATTENDU** qu'à cet effet, il est nécessaire d'aménager le site afin d'utiliser le terrain adjacent au cimetière, au lieu de la rue Jolicoeur, pour l'installation des kiosques;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 21 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 1 700,00 \$, plus taxes, pour l'achat de matériaux pour l'aménagement du site du Marché public.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-66-629 (Fourniture-matériel-marché public) après une appropriation de 1 785,00 \$ du Fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

304-2019

**MODIFICATION DE LA GRILLE SALARIALE : PRÉPOSÉS À L'ACCÈS AUX LOCAUX**

**ATTENDU** les augmentations importantes et répétées du taux horaire du salaire minimum au cours des dernières années;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ATTENDU** que le taux horaire des employés occasionnels, au poste de préposé à l'accès aux locaux, se retrouve donc avec un écart beaucoup moins important par rapport au salaire minimum;

**ATTENDU** la difficulté de recrutement et la pénurie d'employés pour le poste de préposé à l'accès aux locaux;

**ATTENDU** qu'il est donc important de demeurer concurrentiel pour permettre le recrutement et la rétention d'employés à ce poste;

**ATTENDU** la résolution numéro 156-2019 concernant les grilles salariales des employés occasionnels pour l'année 2019 ;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 17 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 156-2019 concernant les grilles salariales des employés occasionnels pour l'année 2019 afin de modifier la grille salariale pour les employés occasionnels au poste de préposé à l'accès aux locaux. La nouvelle grille telle que présentée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer la dépense supplémentaire aux postes budgétaires 02-701-26-141 (Salaire préposés accès locaux, récréatif) (1 183,22 \$) et 02-702-23-141 (Salaire préposés accès locaux, culturel) (637,12 \$) après une appropriation de 1 820,34 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

305-2019

**AUTORISATION DE DÉPENSES : TRAVAUX CHALET DE TENNIS**

**ATTENDU** que la réfection des terrains de tennis entraînera un achalandage accru;

**ATTENDU** que le chalet de tennis sera donc utilisé davantage;

**ATTENDU** le besoin, pour le soccer, d'avoir accès à une laveuse et une sècheuse pour permettre le nettoyage, à chaque semaine, des dossards des joueurs;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 21 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 3 300,00 \$, plus taxes, pour des travaux de rénovation du chalet de tennis, pour le remplacement de la douche et l'ajout d'une entrée pour une laveuse et une sècheuse.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense du Fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

**ADOPTÉE**

306-2019

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL OCCASIONNEL : AIDES TECHNIQUES ET ARBITRES POUR LE SOCCER**

**ATTENDU** que la Ville coordonne les activités de soccer sur son territoire;

**ATTENDU** que l'engagement d'aides techniques et d'arbitres est nécessaire pour la saison d'été 2019;

**ATTENDU** l'affichage des postes et les entrevues qui ont été effectués;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 21 mai 2019;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les engagements suivants, comme employés occasionnels pour la saison été 2019 du soccer, aux postes d'aides techniques et d'arbitres :

Louis-Félix Lemelin  
Léo Verville  
Olivier Savard-Tardif  
Émile Savard-Tardif  
Mathis Lamontagne  
Thomas Hamel  
William Mathieu  
Samuel Maillette  
Francis Beaumont  
Jonathan Renaud

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-52-141 (Salaire soccer).

**ADOPTÉE**

307-2019

**AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE - NATATION, PATIN ET HOCKEY**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant les activités de hockey, de patin et de natation;

**ATTENDU** que, selon cette entente, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit défrayer les coûts de non-résidents pour ces activités;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 22 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement à la Ville de Pont-Rouge d'un montant de 22 449,77 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la natation, le hockey et le patin, pour les deuxième et troisième sessions de natation et pour la deuxième moitié de l'année 2018-2019 pour le patin et le hockey.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense de la façon suivante : aux postes budgétaires numéros 02-701-30-449 (Remboursement patin-hockey) pour un montant de 14 455,87 \$ et 02-701-40-447 (Entente intermunicipale-Piscine) pour un montant de 7 684,44 \$.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

308-2019

**MODIFICATION À L'HORAIRE DE TRAVAIL : ADJOINTE ADMINISTRATIVE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de modifier le contrat de travail des cols blancs pour préciser l'horaire de travail de l'adjointe administrative du Service des travaux publics;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le maire Pierre Dolbec et le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un addenda au contrat de travail des cols blancs pour modifier l'annexe B afin d'y ajouter la mention suivante :

**Horaire de travail de l'adjointe administrative du Service des travaux publics**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre :**

Lundi au jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 15 h 00

**Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre :**

Lundi au jeudi : 7 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 7 h 45 à 12 h 00 et 13 h 00 à 14 h 45

**ADOPTÉE**

**309-2019**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que la route de la Jacques-Cartier (route 369) est une route provinciale sous juridiction du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU** que la vitesse affichée sur le tronçon compris entre la route de Fossambault et la rue de l'Osmonde est de 50 km/h;

**ATTENDU** que la vitesse affichée sur le tronçon compris entre la rue de l'Osmonde et la municipalité de Shannon est de 70 km/h;

**ATTENDU** qu'au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, la limite est du périmètre d'urbanisation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est située à proximité du 130, route de la Jacques-Cartier, soit à environ 415 mètres à l'est de la rue de l'Osmonde;

**ATTENDU** que de nouvelles résidences ont été construites dans ce secteur et que d'autres seront bientôt construites;

**ATTENDU** que le profil de la route est sinueux et que la visibilité n'est pas très bonne;

**ATTENDU** que le débit de circulation sur cette route est supérieur à 6 600 véhicules par jour;

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec doit assurer la sécurité des usagers de la route;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de déplacer la limite de vitesse de la zone affichée à 50 km/h jusqu'à la limite du périmètre d'urbanisation de la Ville;

**ATTENDU** que ce déplacement permettrait d'améliorer la sécurité des usagers à l'intersection de la rue de l'Osmonde;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 17 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** de demander au ministère des Transports du Québec de déplacer la limite de vitesse de la zone affichée à 50 km/h jusqu'à la limite du périmètre d'urbanisation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, soit à proximité du 130, route de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**310-2019**

**TRANSMISSION D'UNE MISE EN DEMEURE : TRAVAUX DE PROTECTION DES RIVES DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** qu'un glissement de terrain est survenu dans le talus de la rivière Jacques-Cartier sur le tronçon situé entre les numéros civiques 76 et 92 de la route Montcalm;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**ATTENDU** que ce terrain appartient au gouvernement du Québec;  
**ATTENDU** que des travaux correctifs doivent être réalisés;

**ATTENDU** que la Ville est préoccupée par cette situation, puisque la route Montcalm, dont elle est propriétaire, est contiguë au terrain appartenant au gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que la Ville craint qu'un autre épisode d'érosion n'engendre un affaissement supplémentaire du terrain, et ce, jusqu'à porter atteinte à la structure de la route Montcalm;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 21 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** de mandater madame Isabelle Bernier, greffière adjointe et avocate, pour transmettre une mise en demeure au gouvernement du Québec afin qu'il réalise les travaux correctifs, à brève échéance, en précisant qu'à défaut, la Ville entreprendra elle-même ces travaux, et ce, aux frais du gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE**

311-2019

**VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES : PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES CATHERINE**

**ATTENDU** que, dans le cadre des travaux de prolongement de l'avenue des Catherine, il est nécessaire de procéder au remblaiement de 2 milieux humides. Ces derniers sont montrés sur un plan préparé par Écogénie daté du 30 juillet 2018 et sont identifiés MH4 et MH5;

**ATTENDU** que le milieu humide MH4 a une superficie de 1020 m<sup>2</sup> et est composé d'une érablière à mélèze laricin. Il est localisé sur le terrain où la construction d'une résidence pour personnes âgées est prévue;

**ATTENDU** que le milieu humide MH5 a une superficie de 1830 m<sup>2</sup> et est composé d'une arbustaie à érable rouge et némopanthé mucroné. Il est localisé sur le terrain appartenant à Les Placements M.P. inc.;

**ATTENDU** que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a établi la contribution financière à verser à titre de compensation selon le règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

**ATTENDU** que, pour le milieu humide MH4, un montant de 19 114,80 \$ est à verser par la Ville ou par le promoteur du projet de résidence pour personnes âgées;

**ATTENDU** que, pour le milieu humide MH5, un montant de 41 614,20 \$ est à verser par Les Placements M.P. inc.;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 mai 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'un chèque au montant de 60 729,00 \$ au ministre des Finances. Ce paiement constitue la contribution financière à titre de compensation pour le remblaiement des milieux humides MH4 et MH5 dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue des Catherine;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier, pour ce faire, une somme de 19 114,80 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté et une somme de 41 614,20\$ d'une contribution financière de Les Placements M.P. inc.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 MAI 2019

---

**AUTRES SUJETS**

Le maire informe les membres du conseil et les citoyens que le 3 juin prochain les travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier débiteront. Il précise les options de contournement qui s'offriront aux automobilistes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

312-2019

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** de clore la séance de mai.

L'assemblée est levée à 20 h 43.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER